



SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LO

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
DU 4 MARS 2020**

n° 11-2020

**AVENANT N° 2 AU MARCHE DE TRAVAUX 2018
A L'ENTREPRISE TECHNIBELT**

Le Comité syndical du Syndicat Mixte Pôle Hippique (SMPH) s'est réuni, en séance ordinaire, **MERCREDI 4 MARS 2020 à 14 heures 30 à SAINT-LO** au pôle hippique (salle chemin de la Madeleine) par convocation du 26 février 2020.

La séance est présidée, par M. André DENOT, Président.

Selon l'article 10 des statuts, le comité syndical ne peut délibérer valablement que si au moins un délégué de chacune des collectivités est présent.

ETAIENT PRÉSENTS (avec voix délibérative) :

Membres titulaires :

M. André DENOT	Conseiller départemental Président du SMPH
Mme Malika CHERRIERE	Conseillère régionale 1 ^{ère} Vice-Présidente du SMPH
M. Loïc RENIMEL	Conseiller communautaire – Saint-Lô Agglo 2 ^{ème} vice-président du SMPH
M. Jean-Claude BRAUD	Conseiller départemental 4 ^{ème} Vice-Président du SMPH
Mme Marie-Laure OSMOND-RENIMEL M. Jean-Manuel COUSIN	Conseillère municipale – Ville de Saint-Lô Conseiller régional

Membre suppléant :

M. Louis JANNIERE	Conseiller communautaire – Saint-Lô Agglo Représentant M. Gilles QUINQUENEL
-------------------	--

ETAIENT EXCUSES :

Mme Florence MAZIER	Conseillère régionale
M. Mathieu JOHANN-LEPRESLE	Conseiller départemental
M. Gilles QUINQUENEL	Président de Saint-Lô Agglo
M. François BRIERE	Maire de Saint-Lô 3 ^{ème} vice-président du SMPH
Mme Marie-Pierre FAUVEL	Conseillère départementale

AVENANT N° 2 AU MARCHE DE TRAVAUX 2018 A L'ENTREPRISE TECHNIBELT

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport du président,

Vu le marché 2018-06 lot 6 du 27 mars 2018 à l'entreprise TECHNIBELT - ARGENTAN pour la construction de boxes dans l'écurie n° 3 : montant : **40 320 € HT**, travaux non réalisés du fait de l'incendie survenu dans la nuit du 11 au 12 juillet 2019, sur le site du pôle hippique ;

Vu la délibération n°23-2019 du 18 octobre 2019 approuvant les travaux à engager rapidement pour une reprise d'activité (création du laboratoire, local de gynécologie...)

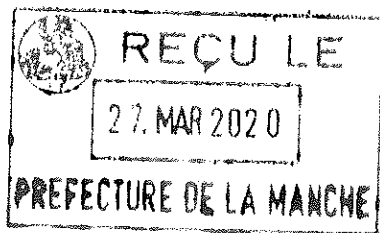
Vu la délibération n° 37-2019 du 3 décembre 2019 autorisant le président à signer l'avenant n° 1 au marché 2018-06- Lot 6, pour un montant de **15 101 € HT** permettant de réaliser les travaux d'aménagement de 4 boxes sanitaires pour l'exportation de semences sur pays tiers ainsi qu'un box pour l'étalon vedette Mylord Carthago ;

Vu les travaux complémentaires à réaliser (aménagement salle gynécologique, achat d'un barn démontable) et le solde disponible ;

Après en avoir délibéré,

LE COMITE DU SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LO, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE le président à signer l'avenant n° 2 au marché initial 2018-06 –LOT 6 du 27 mars 2018 susvisé, pour un montant de **24 752 € HT**.



Pour extrait conforme,

Le Président du Syndicat Mixte,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'A' followed by a horizontal line and a vertical stroke. Below the signature, the name 'André DENOT' is printed in a bold, sans-serif font.

André DENOT